

Arrêté n° AG-13-2026 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, session 2026

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2025,
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,
Vu l'arrêté n° AG-63-2025 du 29 août 2025 portant ouverture au titre de l'année 2026 d'un examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,
Vu l'arrêté n° AG-02-2026 du 26 janvier 2026 portant formation du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, session 2026,
Vu l'arrêté n° AG-03-2026 du 26 janvier 2026 fixant le lieu de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, session 2026,
Vu l'arrêté n° AG-09-2026 du 16 février 2026 portant désignation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, session 2026,
Considérant que certains candidats sont admis à concourir, sous réserve de fournir, jusqu'au jour de l'épreuve écrite d'admissibilité, les pièces justificatives exigées pour l'accès à l'examen professionnel susvisé,

ARRETE :

Article 1 :

La liste des candidats autorisés, ou autorisés sous réserve, à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, session 2026 est arrêtée selon le tableau joint en annexe.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Châteauroux, le 27 février 2026.

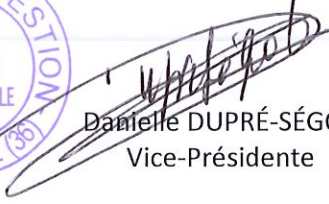
Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026
ID : 036-283600138-20260227-AG_13_2026-AR



LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE

Pour le Président et par délégation,




Danielle DUPRÉ-SÉGOT
Vice-Présidente

Examen professionnel d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Session 2026

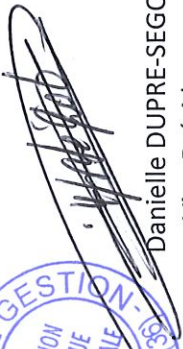
Liste des candidats inscrits admis ou admis sous réserve à concourir

<u>Libellé</u>	<u>N°</u>	<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Nom de naissance</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Etat dossier</u>
EXAMEN PROFESSIONNEL	1	Eleonore	AQUIN	PERCHAUD	17/09/1990	
EXAMEN PROFESSIONNEL	2	Marie	AUGUSTIN	AUGUSTIN	02/04/1968	
EXAMEN PROFESSIONNEL	3	Eloïse	BAUDET		01/03/1998	
EXAMEN PROFESSIONNEL	4	Stéphanie	DE CRESPIN DE BILLY	CREPIN	21/02/1984	
EXAMEN PROFESSIONNEL	5	Nicolas	DELOINCE	DELOINCE	04/11/1980	
EXAMEN PROFESSIONNEL	6	Maxime	DOUET	DOUET	23/08/1995	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
EXAMEN PROFESSIONNEL	7	Laureline	GARBAR CROS	CROS	12/03/1990	
EXAMEN PROFESSIONNEL	8	Déborah	GAZUR	GAZUR	03/03/1988	
EXAMEN PROFESSIONNEL	9	Corentin	GUENIER		23/10/1989	
EXAMEN PROFESSIONNEL	10	Elie	GUIGNARD	GUIGNARD	20/04/1975	
EXAMEN PROFESSIONNEL	11	Yannis	GUILLAUME	GUILLAUME	01/12/1994	

EXAMEN PROFESSIONNEL	12	Marie-Sophie	HAYE	HAYE	26/11/1995	
EXAMEN PROFESSIONNEL	13	Amélie	HERVÉ	HERVE	10/08/1992	
EXAMEN PROFESSIONNEL	14	Pauline	JAUGET		30/03/1986	
EXAMEN PROFESSIONNEL	15	Rafael	JAUNATRE		30/01/1989	
EXAMEN PROFESSIONNEL	16	Mélanie	JUSSERAND	JUSSERAND	13/03/1990	
EXAMEN PROFESSIONNEL	17	Cécile	LAPLACE	GIBON	04/04/1971	
EXAMEN PROFESSIONNEL	18	Marine	LARDEAU		22/03/1992	
EXAMEN PROFESSIONNEL	19	Quentin	LLINARES	LLINARES	19/12/1988	
EXAMEN PROFESSIONNEL	20	Malicia	LOBROT-TONNET	TONNET	11/03/1999	
EXAMEN PROFESSIONNEL	21	Katy	MARTINEZ	MARTINEZ	21/02/1980	
EXAMEN PROFESSIONNEL	22	Sarah	MIGOT		14/05/1992	
EXAMEN PROFESSIONNEL	23	Jordan	MOUILLET		15/09/1993	
EXAMEN PROFESSIONNEL	24	Ophélie	MOULIN		09/06/1988	
EXAMEN PROFESSIONNEL	25	Marie	MÜLLER -FOUIN	MÜLLER -FOUIN	26/03/1977	
EXAMEN PROFESSIONNEL	26	Aurore	PIAT	PIAT	16/11/1973	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
EXAMEN PROFESSIONNEL	27	Charlène	RONNE	RONNE	13/11/1995	

EXAMEN PROFESSIONNEL	28	Maurine	SANTIER	SANTIER	20/04/1994	
EXAMEN PROFESSIONNEL	29	Corinne	SOBCZAK	SOBCZAK	24/03/1974	
EXAMEN PROFESSIONNEL	30	Nabil	TALLOUS		18/09/1976	
EXAMEN PROFESSIONNEL	31	Laëtitia	VERSTRAETE	POMMIER	10/07/1979	
EXAMEN PROFESSIONNEL	32	Charlotte	ROBERT	ROBERT	21/06/1991	

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE L'INDRE,
Pour le Président et par délégation

Danielle DUPRE-SEGOT
Vice-Présidente

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026



ID : 036-283600138-20260227-AG_13_2026-AR